

Politique documentaire

Modalités de contrôle des connaissances : diagnostic de politique documentaire

▣ Enseignements évalués par cette épreuve

Matière	Cours	H	Intervenant
Politique documentaire	La politique documentaire : diagnostic et axes de programmation	9h	M. Charpentier
	Les démarches d'acquisition	6h	A. Denis

▣ Finalités de l'épreuve

Réaliser un diagnostic de politique documentaire partiel en définissant un objectif prioritaire (indicateurs de référence, moyens à mettre en œuvre, critères d'évaluation).

- Utiliser des outils permettant d'analyser la politique documentaire au sein de son établissement de stage de façon systémique.
- Exploiter les données de la base documentaire pour proposer des indicateurs.

▣ Modalités de l'épreuve et calendrier

L'étudiant proposera par écrit le diagnostic d'un axe de la politique documentaire de son établissement de stage. Le dossier comprendra (trois pages minimum) :

- Une présentation globale de l'établissement avec notamment les éléments permettant de contextualiser l'axe de politique documentaire retenu.
- Partie diagnostic : un état des lieux réel de l'existant, grâce à une liste structurée d'indicateurs et la présentation de données sous forme par exemple de tableau, analyse de questionnaires ou diagramme...
- Partie analyse : un commentaire des points forts et des points à améliorer.
- Partie objectif : une analyse des besoins et la proposition d'un objectif prioritaire avec les modalités de mise en œuvre et d'évaluation (indicateur d'évaluation correspondant à l'objectif).

Le dossier sera à transmettre par mail à muelle.charpentier@ac-limoges.fr le lundi 6 avril 2020 à midi au plus tard.

L'étudiant présentera à l'oral son diagnostic le mercredi 8 avril 2020.

Durée de la présentation : de 15 à 25 minutes. Un support type diaporama peut être utilisé mais n'est pas obligatoire. Il est toutefois conseillé d'illustrer un minimum son propos (photos, graphiques, tableaux, etc.) **Durée des questions : environ 15 minutes.**

- Justifier le choix de l'axe de politique documentaire retenu en fonction des spécificités de son établissement d'exercice.
- Présenter la démarche suivie (outils utilisés, personnes sollicitées au sein de l'établissement, réunions éventuelles...).
- Évoquer les points positifs et les difficultés de sa démarche.
- Présenter de façon synthétique son analyse et justifier l'objectif retenu.

▣ Critères d'évaluation

Modalités	Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Points
Dossier sur un axe de la politique documentaire	D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 10. Coopérer au sein d'une équipe 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Présentation de l'établissement et du contexte. /2 Qualité du diagnostic : choix des indicateurs, présentation structurée. /4 Cohérence de l'analyse des points forts et des points à améliorer. /4 Pertinence de l'objectif prioritaire par rapport à l'analyse et des propositions de mise en œuvre et d'évaluation. /3	13
Présentation orale	7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Qualité de la présentation : clarté du propos, effort de synthèse, dynamisme, respect du temps imparti. /2 Capacité à analyser sa démarche : points positifs et difficultés rencontrées. /3 Qualité de l'argumentation lors de l'entretien. /2	7